

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélie LE GUNEHEC

Objet :

**Convention avec
Solidarités Estuaires
pour le logement 6
chemin des Bécarres
1er étage - Avenant
n°2
Information**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du dispositif déployé par l'ensemble des acteurs publics visant à faciliter la mise à disposition de logements, au bénéfice des populations déplacées d'Ukraine arrivant sur le territoire français, la mairie de Trignac a mis à disposition de l'association SOLIDARITE ESTUAIRE, un logement au 6 rue Bécarres à Trignac.

Une convention d'occupation précaire a été signée le 7 juin 2022 pour une durée initiale de 6 mois, qui a été renouvelée par un premier avenant jusqu'au 30 juin 2023.

Le présent avenant a pour objectif de prolonger cette convention jusqu'au 30 juin 2024.

A ce jour, 4 familles ont été accueillies dans le logement.

La première famille est restée environ 10 mois, à l'issue desquels elle a choisi de retourner en Ukraine.

Entre les mois de mai et août 2023, deux familles ont occupé le logement, en attente d'un nouveau logement sur la commune de Saint-Nazaire. L'une des familles a intégré un logement social et l'autre un logement plus grand dans le quartier Saint-Marc, mieux adapté à la taille de la famille.

La famille qui occupe le logement depuis le 17 août 2023 est arrivée en France en juillet 2022. Initialement dans un logement mis à disposition par la mairie de Rouans, la famille a été déplacée à Trignac par l'association SOLIDARITE ESTUAIRE, afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Le foyer est composé de quatre personnes. Les deux enfants sont scolarisés à l'école Jaurès-Curie. Les parents sont en recherche active d'emploi. Le père, architecte de métier, cherche un poste dans le domaine du bâtiment et la mère cherche un poste dans le domaine de l'aide à la personne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Finances en date du 18 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE**

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT